



MODALITES D'ACCES A LA FORMATION INFIRMIERE

RENTREE 2020

Vous pouvez accéder à la formation infirmière selon deux modalités :

MODALITE PARCOURSUP

71 places

- | | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre titulaire d'un baccalauréat quel qu'en soit la discipline, ➤ Aucune limite d'âge. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute demande de dispense d'enseignement peut être étudiée dès lors que le candidat en fait la demande après avoir été reçu à la sélection. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'inscription se fait selon le calendrier « Parcoursup » jusqu'au 02 avril 2020 |
|---|--|--|

MODALITE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

24 places

- | | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Justifier à la date d'inscription aux épreuves de sélection d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale, quel que soit le domaine d'activité professionnelle. Les bacheliers en reprise d'études avec 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale peuvent bénéficier de cette modalité de sélection. | <p>Fournir : (date de clôture des inscriptions 25/02/2020)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Copie d'une pièce d'identité, ➤ Les diplômes obtenus, ➤ Les ou l'attestation(s) employeurs(s) et attestations de formations continues, ➤ Un CV ➤ Une lettre de motivation. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'inscription se fait en retirant un dossier d'inscription à l'I.F.S.I. ou via le site internet (https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr/) et en le retournant par courrier à l'IFSI – 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES avant le 25 février 2020 avec un complément de certaines pièces ci-dessous possible jusqu'au 30 avril 2020. |
|---|--|--|

	<p>Il est demandé aux candidats ayant déposé leur dossier avant le 25/02/2020 de compléter ce dossier des pièces listées ci-dessous avant le 30 avril 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les appréciations des employeurs, en plus des attestations d'employeur ➤ un récapitulatif des formations continues suivies avec ce que cela a apporté au candidat en termes de connaissances, compétences et transposition dans le métier d'infirmier ➤ une attestation d'un engagement citoyen (membre d'une association, d'un collectif...) le cas échéant ➤ Tout autre document utile pour démontrer que le candidat satisfait aux attendus et critères nationaux (Arrêté du 3 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier [1]) 	<p>➤ Suite à la crise sanitaire liée au COVID 19, les épreuves écrites et orales sont annulées et remplacées par une étude du dossier de chaque candidat à renvoyer par courrier au plus tard le 30 avril 2020.</p>
--	--	--

« **Tout dossier doit être complet à la date de clôture des inscriptions pour être accepté. Aucun dossier ne sera restitué.** »